



MADAME, MONSIEUR LE MAIRE, ET SI APRES LE CHAMPAGNE, VOUS PASSIEZ A L'EAU ?

Paris, 17 mars 2008

A l'occasion de la journée mondiale de l'eau du 22 mars 2008, la Coalition Eau, regroupement de 22 ONG françaises (CCFD, Eau Vive, France Libertés, Green Cross France, GRET, Hydraulique Sans Frontières, Secours Catholique, WWF-France, ...) interpelle les nouveaux élus municipaux. Elle insiste sur le rôle primordial que les maires doivent jouer dans l'accès à l'eau pour tous, la gestion et la protection de cette ressource vitale sur leur territoire et dans le cadre d'actions de solidarité internationale.

La Coalition Eau veut attirer l'attention sur la crise actuelle de l'eau qui s'aggrave dans l'indifférence générale, alors même que des réponses existent. Tous les acteurs doivent jouer un rôle pour faire cesser l'immobilisme actuel, des Etats aux associations, en passant par les citoyens et les organisations internationales.

Au lendemain de ces élections, la Coalition Eau a décidé d'interpeller des acteurs qui pourraient bousculer la donne : les maires de France. Acteurs de référence aguerris aux réalités du terrain, chargés du bien-être concret de leurs administrés, ils sont considérés par la Coalition Eau comme des alliés potentiels pour passer à l'action de façon concrète. Ils sont aussi de puissants leviers susceptibles d'entraîner d'autres acteurs dans ce combat.

La Coalition invite ces nouveaux élus à assumer leurs responsabilités, à s'engager résolument sur 3 dossiers préoccupants, pour un mandat qui doit être celui de l'action menant à l'eau pour tous :

- **Agir, ici, pour un service public accessible et universel.** Populations en difficulté, controverses sur les prix de l'eau, transparence : la France a récemment reconnu le droit à l'eau. Mais sans action des maires pour lui donner un sens localement, la garantie de l'accès à une eau saine pour tous les Français risque de rester un principe théorique. Dans un pays aussi riche que la France, le maire doit assurer à tous un accès à l'eau potable à un prix abordable : à lui de prendre les mesures opérationnelles qui donneront une résonance concrète au droit à l'eau dans sa commune. Par exemple, en initiant une réflexion sur la tarification et l'affectation de l'argent de l'eau.
- **Déployer leurs actions de coopération solidaire pour l'eau potable et l'assainissement.** A l'heure où les Nations Unies dénoncent une baisse de l'aide internationale pour un secteur pourtant indispensable à la dignité humaine, à la vie et au développement, les maires disposent d'un outil d'intervention qu'ils n'exploitent pas encore suffisamment. **La coopération décentralisée et le mécanisme de la loi Oudin de janvier 2005** leur permettent de financer sur leur budget eau et assainissement, à hauteur de 1%, des actions de coopération décentralisée, d'aide d'urgence ou de solidarité pour l'eau et l'assainissement, et les encouragent à partager leurs compétences et savoir faire avec des collectivités locales du Sud. Encore trop peu utilisé, ce dispositif innovant est un des moyens permettant aux élus de partager leur expérience locale et de s'impliquer dans des partenariats efficaces Nord-Sud.
- **Réagir à la mise en péril de nos ressources.** Rapports inquiétants sur les taux de nitrates ou de pesticides dans les eaux, dénonciations des pollutions aux PCB, consommations excessives liées aux choix agricoles etc. L'état de nos ressources, déjà très inquiétant, soulèvera à terme des problèmes de santé publique et écologiques inextricables. Les maires doivent garantir et accélérer la protection des zones de captage exposées à ces pollutions. Ils peuvent aussi avoir une influence sur les acteurs économiques de leur territoire et ont un devoir de sensibilisation des usagers. Des maires ont déjà montré l'exemple, mais ce sont tous les maires de France qui sont concernés. Ne rien faire coûtera bien plus cher que d'engager des actions préventives: au nom de l'intérêt général, les maires doivent avoir le courage d'opérer des arbitrages.

La Coalition Eau sait que les maires sont très attendus par les citoyens français, par les acteurs de l'eau à l'international, et par tous ceux qui n'ont encore ni eau ni assainissement. En leur proposant de saisir ce début de mandat pour passer à l'action, les ONG de la Coalition Eau s'engagent à partager leur expérience et leur connaissance du terrain pour accompagner les collectivités et les soutenir dans leur démarche.

D'une seule voix, les ONG de la Coalition concluent : **« Le scandale de l'eau, c'est 8000 enfants qui meurent chaque jour de maladies liées à l'eau. Pour être mieux compris, cela s'apparente à 20 Airbus qui s'écrasent chaque jour dans l'indifférence. Et ça va en s'aggravant. Ce sont aussi des taux de pollution qui touchent la majorité de nos eaux de surface et souterraines ».** Pour ces ONG, **« Les constats sont terribles mais les solutions sont à notre portée. Ensemble, élus et citoyens, nous avons un devoir de vigilance et d'action : cette ressource vitale doit être accessible à ceux qui en sont encore privés, et doit pouvoir le rester pour ceux qui ont la chance d'y avoir accès ».**

L'intégralité de l'interpellation disponible sur www.coalition-eau.org

Contacts presse :

Emmanuelle Pometan - 06 11 34 11 88 - emma@emmapom.com

Sophie Frédéric – 06 20 34 12 16 – sophie.frederic2@orange.fr

A propos de la Coalition Eau

Créée en 2007, la Coalition Eau regroupe 22 ONG françaises.

Association de Coopération entre Acteurs du Développement Urbain et Social ACAD - Association pour le développement de l'économie et du droit de l'environnement ADEDE - Agronomes et Vétérinaires sans Frontières AVSF - Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement CCFD - Centre de Recherche et d'information pour le Développement CRID - Association 4D- Eau, Agriculture et Santé en milieu Tropical EAST- Eau Vive – Fondation France Libertés - Green Cross France - Groupe de recherche de recherche et d'échanges technologiques GRET - Helen Keller International HKI - Hydraulique sans Frontières HSF- Ingénieurs sans Frontières ISF- Initiative Développement ID - Les Amis de la Terre - Réseau Foi et justice Afrique Europe - Secours Catholique - Caritas France - Solidarité Eau Europe SEE - Toilettes du Monde - Triangle Génération Humanitaire TGH – WWF France.

Sa mission : aider à accélérer la mobilisation pour aller au-delà des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en promouvant un accès à l'eau et à l'assainissement pérenne pour tous et particulièrement les plus pauvres, à travers la préservation et la gestion durable de la ressource en eau et la construction de compétences locales, avec les acteurs locaux, pour des services publics efficaces, transparents et intégrant des mécanismes de contrôle des usagers.

ANNEXES : L'accès de l'eau et de l'assainissement, un droit fondamental :

1 L'objectif 7 du Millénaire pour le développement

Pour engager le XXIe siècle sous de bons auspices, les États Membres des Nations Unies sont convenus de huit objectifs essentiels à atteindre d'ici à 2015. Parmi ces objectifs, l'un traite de la question de l'eau et de l'assainissement : l'objectif 7, cible 10.

« Objectif 7 : Assurer la durabilité des ressources environnementales

Cible 9 : intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales,

Cible 10 : réduire de moitié le pourcentage de la population privée d'un accès régulier à l'eau potable, d'ici 2015,

Cible 11 : parvenir d'ici 2020 à améliorer la vie d'au moins 100 M d'habitants de taudis. »

2 Autres lois et engagements sur l'eau

Engagements internationaux	
Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, article 25	« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires »
Résolution de l'Assemblée générale de l'ONU de 1999	« le droit à l'eau pur est un droit de l'Homme fondamental »
Nationales	
loi Oudin, votée le 27janvier 2005	La loi Oudin permet aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale de financer, sur le budget des services publics de l'eau et de l'assainissement, des actions de coopération décentralisée, d'aide d'urgence ou de solidarité dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Le plafond des sommes qui peuvent y être consacrées est fixé à 1% des ressources affectées jusqu'ici à ces services. De même, les agences de l'eau sont autorisées à conduire des actions de coopération internationale dans la limite de 1% de leur budget

3. Sondage et études

Sondage IFOP: <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/IFOP-AFD.pdf>

Etude IFEN sur la pollution des eaux de surface : <http://www.ifen.fr/publications/le-catalogue-des-publications/les-dossiers/2007/les-pesticides-dans-les-eaux-donnees-2005.html>

Enquête UFC que Choisir sur l'eau :

<http://www.quechoisir.org/Position.jsp?id=Ressources:Positions:6E4F114420C45AE4C1257106003204AF&catcss=ENV000>